



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Covid-19 : quel soutien aux laissé-e-s pour compte de l'économie informelle ?

Texte déposé

Dans notre société, les personnes actives dans l'économie informelle sont les plus précarisées et vulnérables aux aléas. Travailleuses et travailleurs de l'économie domestique ou de la restauration, personnes exerçant des « petits » boulots ou étant de petit-e-s indépendant-e-s, etc., toutes ces personnes sont fortement exposées aux risques sanitaires liés au covid-19 et fortement touchées par les mesures de semi-confinement.

Le semi-confinement signifie pour elles un licenciement et la perte de leur revenu et l'angoisse du lendemain. Rappelons-nous que les secteurs d'activité où elles sont présentes permettent difficilement le télétravail. Si certains peuvent continuer, c'est dans des conditions qui les exposent de manière plus importante au risque de contamination. De par l'informalité de leur activité professionnelle elles n'ont pas accès aux prestations sociales et ne peuvent prétendre au chômage, même si cela n'enlève rien à la responsabilité de leurs employeurs.

Dans notre pays la majorité des personnes actives dans l'économie informelle sont des femmes employées de l'économie domestique. Elles rendent nos lieux de vies plus propres, s'occupent de nos personnes âgées et de nos enfants, mais en le faisant, elles (et leurs proches) courent des risques que nous et nos familles n'avons pas à affronter.

Plusieurs associations fournissant des prestations de bas seuil ont tiré la sonnette d'alarme et ont lancé des recherches de fonds pour aider les personnes qui n'ont pas accès aux aides publiques proposées dans le cadre du Covid-19. Ces efforts méritent d'être salués et soutenus.

Les signataires ont ainsi l'honneur de demander au Conseil d'Etat :

- Quelle estimation le Conseil d'Etat fait de cette problématique et son impact sur la pauvreté dans le Canton ?
- Quelles mesures ont été mises en œuvre pour un soutien aux personnes les plus précarisées par la crise liée au Covid-19, notamment celles qui n'ont pas accès aux assurances sociales ?
- En particulier, quelle a été l'aide financière fournie aux associations bas seuil du réseau socio-sanitaire vaudois ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch